

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

## DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Procuration 4

Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 07/09/2026

Date d'affichage de la convocation : 07/09/2026

Date d'affichage de la délibération : 16/09/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, Mr PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME GLEYESSES Lucie, MR SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME CHANSAREL Frédérique, MR CAPART Aurélien, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire, MR BECAÏS Anthony, MR TURLAN Grégory

Ont donné procuration : MME MOËNNARD Charlotte à MME RIVOIRE Marion, MR VERGER Guillaume à Mr DOLIN Nicolas, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva à Mr JAIME Emmanuel, MME LATGER Lucie à MME JEULIN-CARREY Florence

Lucie GLEYESSES a été nommée secrétaire de séance.

## Délibération n°2026-88 Constitution des Commissions Municipales

Exposé

Madame la Maire expose à l'assemblée, qu'au titre de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivité permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction. Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles peuvent être formées au cours de chaque séance du Conseil Municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres.

Ceci étant exposé,

Considérant qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Considérant que Madame la Maire est Présidente de droit de chaque commission.

Considérant la démission de Mr Jean-Philippe LERAN, et l'élection de Mr Aurélien CAPART

Décision

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré :

Article 1 : DECIDE de constituer les huit commissions municipales suivantes :

- Commission Urbanisme, travaux, entretien des bâtiments, sécurité, relation avec les entreprises
- Commission Culture
- Commission environnement, développement durable
- Commission Finances
- Commission action sociale
- Commission Communication et expérience citoyenne
- Commission Petite Enfance, enfance, jeunesse, périscolaire, affaires scolaires
- Commission Associations

**Article 2 :** DECIDE, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder

**Article 3 :** PROCEDE à l'élection des membres des huit commissions, selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale, la Maire étant la Présidente de droit des commissions municipales

**1. Commission Urbanisme, travaux, entretien des bâtiments, sécurité, relation avec les entreprises**

Rapporteur :

- Mme. Florence JEULIN-CARREY, adjointe au maire

Membres :

-Lucie LATGER, Aurélien SOS, Anthony BECAÏS, Grégory TURLAN, Aurélien CAPART

**2. Commission Culture**

Rapporteur :

- Mr Benjamin PARIS, adjoint au maire

Membres :

-Guillaume VERGER, Frédérique CHANSAREL

**3. Commission Environnement, développement durable**

Rapporteur :

- Mr Benjamin PARIS, adjoint au maire

Membres :

-Lucie LATGER, Grégory TURLAN, Anthony BECAÏS

**4. Commission Finances**

Rapporteur :

- Mme Charlotte MOËNNARD, adjointe au maire

Membres :

-Florence JEULIN-CARREY, Benjamin PARIS, Lucie GLEYESSES, Emmanuel JAIME, Nicolas DOLIN, Guillaume VERGER, Chloé TRICONNET

**5. Commission Action sociale**

Rapporteur :

- Mme Charlotte MOËNNARD, adjointe au maire

Membres :

-Nicolas DOLIN, Claire TAGLIAFERRI

**6. Commission Communication et expérience citoyenne**

Rapporteur :

- M. Emmanuel JAIME, adjoint au maire

Membres :

-Maeva TONG-LEE-A-TAÏ, Christophe PERQUIS, Chloé TRICONNET, Aurélien CAPART

**7. Commission Petite Enfance, enfance, jeunesse, périscolaire, affaires scolaires**

Rapporteur :

- Mme Lucie GLEYESSES, adjointe au maire

Membres :

-Claire TAGLIAFERRI, Grégory TURLAN, Anthony BECAÏS

**8. Commission Associations**

Rapporteur :

- Mme Laurence GUIBAL, conseillère municipale déléguée

Membres :

-Maeva TONG-LEE-A-TAÏ, Aurélien SOS, Christophe PERQUIS

19 VOIX POUR  
0 ABSTENTION  
0 VOIX CONTRE

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 031-213101843-20260915-CM202609\_202688-DE



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 15 septembre 2026

La secrétaire de séance,  
Lucie GLEYES

La Maire,  
Marion RIVOIRE

